



Eléments pris en compte en cas d'obligation alimentaire

Par **vrovro7**, le **30/10/2009** à **13:50**

Bonjour,

En cas d'obligation alimentaire (paiement de la maison de retraite), les revenus du conjoint pacsés sont-ils pris en compte ?

De plus l'épargne est-elle saisie ?

Enfin le véhicule peut-il être saisi ?

Merci d'avance de votre réponse.